

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

|   |
|---|
| <b>Demande de démolition numéro 2022-20051</b><br>288, rue Gauthier |
|---|

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal, ayant pour fonction de décider des demandes de permis de démolition, sera saisi d'une demande visant à obtenir un permis autorisant la démolition du bâtiment suivant :

- **288, rue Gauthier**  
Lot : 2 139 122  
Matricule : 6470-88-3611

Avant de rendre sa décision, le conseil municipal considère les commentaires et les oppositions reçus. À cet effet, l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que :

*« Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, selon le cas. »*

Ainsi, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition ou tout commentaire à la greffière de la Ville, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7.

Les oppositions à ce projet de démolition peuvent également être transmises par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vsj.ca](mailto:greffe@vsj.ca).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 15 juin 2022.

**Le greffier adjoint par intérim,**

**SIMON VINCENT, avocat**

Pour toute information :  
450 569-5000  
[urbanisme@vsj.ca](mailto:urbanisme@vsj.ca)